



XXIII

PRIX INTERNATIONAL DE LA SOLIDARITÉ

NAVARRA

XXIII PREMIO INTERNACIONAL "NAVARRA" A LA SOLIDARIDAD
NAZIOARTEKO ELKARTASUNAREN XXIII "NAFARROA" SARIA
XXIII "NAVARRE" INTERNATIONAL PRIZE FOR SOLIDARITY

Gobierno
de Navarra



Nafarroako
Gobernua



LABORAL



kutxa



XXIII PRIX DE LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE NAVARRA

REGLEMENT DE L'ÉDITION 2026

1.-Objet et dotation du Prix.

- 1.1. Le prix a pour objet de mettre en valeur et de reconnaître le travail réalisé — illustré par des actions menées dans des pays en développement — par les institutions, les organisations non gouvernementales et les personnes physiques s'étant distinguées dans le domaine de la coopération internationale pour le développement, en particulier au service de la réalisation des Objectifs de développement durable.
- 1.2. Il est doté de 25 000 euros. Le prix sera remis lors d'un événement public, organisé à cet effet, à une date et dans un format adaptés et qui sera annoncée en temps opportun. Si la situation le permet, l'Entité ou la personne lauréate doit être présente à la cérémonie de remise des prix -sauf pour des raisons de force majeure dans lesquelles elle peut déléguer une autre personne pour la représenter-, ainsi qu'aux autres activités qui pourraient être organisées à l'occasion de la remise des prix.
- 1.3. Dans le cas où la personne ou le représentant de l'Entité récompensée pourrait se déplacer à Navarre pour assister à la cérémonie du Prix, l'organisation prendra en charge toutes les frais de déplacement.

2.-Lieu et délai de présentation des candidatures.

- 2.1. La présentation des candidatures et de la documentation jointe se fera par voie électronique via le Registre électronique général du Gouvernement de Navarre. Il sera accessible via une fiche publiée sur le site web des services de Navarre, accessible par le biais du site web du Département des Droits Sociaux et sera adressé à la Section de la Coopération pour le Développement et de l'Action Humanitaire: <https://navarrasolidaridad.navarra.es/fr/>.
- 2.2 Ils peuvent également être envoyés par courrier électronique (servcoopdes@cfnavarra.es), ou envoyés par courrier certifié à la Direction Générale de la Protection Sociale et de la Coopération au Développement, C / González Tablas, 7 - 31005 Pamplona (Espagne), en indiquant dans le couvercle pour le Prix International de Solidarité «Navarre». Dans le cas où il est envoyé par service de messagerie, il doit être communiqué par courrier électronique (à l'adresse indiquée ci-dessus) le jour même de l'envoi.
- 2.3 Le délai de dépôt des candidatures est de 20 jours ouvrables à compter du lendemain de la publication du présent règlement au B.O.N.

3.-Organismes de soumission.

- 3.1. Les candidatures peuvent être soumises par des institutions publiques (gouvernements, ministères, municipalités, universités, académies, centres de recherche, ambassades, consulats, etc.), des entités éducatives, culturelles et sociales, des ONG, et entreprises privées, légalement constituées de tout pays, exceptuant l'Administration autonome de Navarre. Les candidatures finalistes des deux éditions précédentes peuvent être récupérées.

Sont également habilitées à soumettre des candidatures, dans le délai indiqué, toutes les personnalités ou représentants d'entités invitées par l'organisation.

- 3.2. Les candidatures présentées par les aspirants au prix pour eux-mêmes ou pour les organisations qu'ils représentent légalement ne seront pas acceptées.
- 3.3. La présentation des candidatures au Prix implique l'acceptation totale de ce règlement.

4.-Documentation à présenter.

La candidature sera assortie de la documentation suivante:

- 4.1. Document, selon le formulaire de l'Annexe II, justifiant de la situation juridique de l'entité ou des personnes proposées.
- 4.2. Mémoire explicatif (2000 mots maxi.), indiquant les actions, les programmes, les mesures et autres informations utiles justifiant des mérites estimés pour accéder à ce prix (formulaire de présentation du mémoire à l'Annexe III).
- 4.3. Toute autre documentation complémentaire avalisant et permettant de vérifier les mérites allégués (lettres de soutien à la candidature d'institutions publiques, entités privées ou personnalités au prestige reconnu).

Les entités qui ont soumis une candidature dans les éditions précédentes et qui souhaitent la proposer à nouveau doivent fournir un document signé indiquant: l'année et l'édition desquelles la candidature a été précédemment soumise; la validité du reste de la documentation présentée dans la dite édition (informations complémentaires ou autres matériels, tels que DVD, livres, etc.). De même, ils présenteront un document mis à jour des données justificatives (annexe II) et le rapport explicatif (annexe III), pouvant fournir d'autres documents complémentaires.

La correction des défauts ou la présentation des documents obligatoires peut être exigée dans un délai de dix jours ouvrables indiquant que, si cela n'est pas rémis, la demande sera considérée comme retirée.

5.-Sélection.

- 5.1. La Direction Générale de la Protection Sociale et de la Coopération au Développement et Laboral Kutxa pourront effectuer une présélection non contraignante pour le jury. A cet effet, ils remettront à celui-ci leur proposition de finalistes ainsi que les autres candidatures présentées.
- 5.2. Les aspects suivants seront pris en compte lors de la phase de présélection et orienteront la décision du jury:
 - a) Analyse du contexte dans lequel se déroule le travail solidaire.
 - b) Contribution à la réalisation des objectifs de développement durable.
 - c) Caractère innovant en contenu.
 - d) Permanence: enracinement dans la communauté ou la zone où a lieu l'action.
 - e) Orientation du travail en direction des collectifs vulnérables.
 - f) Collaboration et/ou coordination avec des organisations et des réseaux similaires.
 - g) Bénéfices et/ou effets positifs collatéraux du Prix sur la population, l'organisation ou la zone d'intervention.
 - h) Capacité institutionnelle des entités candidates ou trajectoire professionnelle des personnes proposées.
 - i) Degré d'inclusion de la perspective de genre dans le projet.
- 5.3. Pour plus d'information sur ce prix, veuillez contacter le Gouvernement de Navarre (Direction Générale de l'Inclusion et de la Protection Sociale, à travers de son Service des Garanties sur les Revenus et de la Coopération au Développement) au téléphone +34848425043, courrier électronique servcoopdes@cfnavarra.es.
- 5.4. La résolution de tous les doutes concernant le prix relève exclusivement de la compétence des organismes promoteurs.

6.-Jury, décision et remise du Prix.

- 6.1. Le jury est constitué de six personnes – présidence et cinq membres –, choisies parmi des personnalités et des professionnels qui se sont signalés par leur intérêt et leur sensibilité envers le monde de la solidarité. La composition du jury assurera une représentation équilibrée entre femmes et hommes..
- 6.2. Pour la sélection de la candidature lauréate, le Jury évaluera les mêmes critères que ceux utilisés lors de la présélection.
- 6.3. La concession du prix s'effectuera à l'unanimité du jury ou, à défaut, à la majorité simple des voix.
- 6.4. La décision du jury sera annoncée à l'occasion d'une conférence de presse au cours de laquelle les médias seront informés du lauréat ou, le cas échéant, de l'absence de lauréat.
- 6.5. La remise du prix aura lieu au cours d'une cérémonie publique et dans le format que la situation du moment permet et à la date qui sera annoncée en temps opportun par les entités organisatrices.
- 6.6. Pendant son séjour, la personne ou les représentants de l'entité lauréate auront une disponibilité absolue pour participer aux actes et aux activités qui pourraient être proposées par l'organisation en relation avec le Prix.

ANNEXE I

Données de l'entité proposant la candidature

Nom de l'entité proposant la candidature :

Nom, prénom et fonction de la personne responsable :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Province/Région :

Pays :

Téléphone :

E-mail :

Site web (le cas échéant) :

Numéro d'identification fiscale (NIF ou CIF) :

Données de la personne ou de l'entité candidate

Nom et prénom de la personne candidate ou nom de l'entité candidate :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Province/Région :

Pays :

Téléphone :

E-mail :

Site web (le cas échéant) :

Numéro d'identification fiscale (NIF ou CIF) :

Nom du registre dans lequel l'entité est inscrite et numéro d'enregistrement :

Année de début d'activité :

Pays dans le(s)quel(s) l'activité est menée :

Activité principale :

Nombre de personnes bénéficiaires :

ANNEXE II

Note explicative – Veuillez répondre aux points suivants, sans dépasser un maximum de 2 000 mots :

- Parcours professionnel de la personne ou de l'entité candidate.
- Contexte social et économique de la zone dans laquelle le travail solidaire est mené.
- Ancrage dans la communauté ou dans la zone d'intervention.
- Groupes cibles concernés et nombre approximatif de bénéficiaires.
- Description des activités et actions mises en œuvre.
- Coordination et/ou collaboration avec d'autres entités ou réseaux.
- Bénéfices collatéraux/indirects que la dotation et la reconnaissance du prix peuvent apporter à la population ou à la zone d'intervention.
- Autres informations pertinentes que vous souhaitez fournir.



premiosolidaridad@navarra.es